

fidinter

The logo for fidinter features the word "fidinter" in a lowercase, serif font. Below the text is a horizontal orange line that is slightly curved, resembling a stylized wave or a brushstroke.

Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2021

Lausanne, le 3 mai 2022

14946 Ch/Me/dx

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Au Conseil de fondation de la
Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 3 mai 2022

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
*Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

er Chloé Peguiron
Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance

Annexe : - Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

Bilan au 31 décembre 2021

		<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	Note	CHF	CHF
ACTIF			
Placements			
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	5 395 336.81	5 515 078.41
Créances envers des tiers		324 976.44	133 424.28
Créances auprès des employeurs		140 799.26	420 577.84
Titres		156 496 988.49	145 907 670.15
Immeubles		9 153 355.20	4 674 747.00
		171 511 456.20	156 651 497.68
Compte de régularisation actif	7.1	344 311.60	363 650.30
TOTAL ACTIF		<u>171 855 767.80</u>	<u>157 015 147.98</u>
PASSIF			
Dettes			
Prestations de libre passage & Capital		384 940.85	283 971.60
Banques / Assurances		-	7 038.45
Autres dettes (fonds de garantie)		-	801.00
Compte courant en faveur des employeurs		43 312.25	138 668.80
		428 253.10	430 479.85
Compte de régularisation passif	7.2	497 280.85	390 064.60
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3.1	66 047 159.30	63 871 341.95
Capital épargne des invalides	5.3.2	1 040 950.10	949 152.35
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5	87 867 538.00	87 373 759.00
Provisions techniques	5.6	3 888 419.00	3 022 000.00
		158 844 066.40	155 216 253.30
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	12 086 167.45	978 350.23
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert			
Excédent de produits / charges de l'exercice		-	-
Situation en fin de période		-	-
TOTAL PASSIF		<u>171 855 767.80</u>	<u>157 015 147.98</u>

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

Compte d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

	Note	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés		2 658 199.85	2 615 325.95
Cotisations des employeurs		4 319 650.65	4 246 448.30
Primes uniques et rachats		526 641.55	705 164.65
Subsides du fonds de garantie		28 423.50	26 808.00
		7 532 915.55	7 593 746.90
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		1 556 997.31	947 607.58
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / Divorce		292 989.95	-
		1 849 987.26	947 607.58
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		9 382 902.81	8 541 354.48
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-7 920 530.20	-7 694 696.75
Rentes de survivants		-690 305.85	-784 593.10
Rentes d'invalidité		-113 882.40	-124 974.60
Prestations en capital à la retraite		-731 906.40	-84 752.85
		-9 456 624.85	-8 689 017.30
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-449 384.30	-1 595 226.70
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-287 982.20	-194 690.20
		-737 366.50	-1 789 916.90
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-10 193 991.35	-10 478 934.20
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions			
Dissolution/constitution capital de prévoyance assurés actifs		-993 237.00	632 950.35
Dissolution/constitution capital de prévoyance des invalides	5.3.2	-72 667.50	127 896.25
Dissolution/constitution capital de prévoyance rentiers		-493 779.00	-10 365 487.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	5.6	-866 419.00	7 203 466.00
Rémunération des capitaux épargne		-1 201 710.60	-438 515.60
		-3 627 813.10	-2 839 690.00
Produits de prestations d'assurance			
Rentes reçues du réassureur		1 894 177.40	2 043 473.20
Libération des cotisations reçues du réassureur		26 310.45	29 497.20
Parts aux bénéfices des assurances		-	141.40
		1 920 487.85	2 073 111.80
Charges d'assurance			
Primes d'assurance - risque		-316 337.35	-322 470.15
Primes d'assurance - frais		-35 999.25	-36 675.85
Cotisations au fonds de garantie		-28 302.35	-27 609.00
		-380 638.95	-386 755.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-2 899 052.74	-3 090 912.92

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

Compte d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

	Note	2021 CHF	2020 CHF
Résultat net des placements	6.8		
Résultat net des liquidités		-241 509.08	-17 401.39
Intérêts sur les prestations dues		-2 549.35	-6 412.55
Résultat net des titres		15 611 177.46	1 380 543.04
Résultat net des immeubles		474 022.66	7 444.02
Frais d'administration de la fortune		-1 574 957.01	-1 442 657.35
		14 266 184.68	-78 484.23
Autres produits		14 531.35	13 331.35
Autres frais		-0.05	-
Frais d'administration	7.4		
Frais d'administration générale		-233 076.92	-195 158.97
Honoraires de l'organe de révision / Expert		-30 156.00	-21 109.20
Emolument des autorités de surveillance		-10 613.10	-9 300.00
		-273 846.02	-225 568.17
Résultat net de l'activité de gestion		14 006 869.96	-290 721.05
Résultat net de l'activité d'assurance		-2 899 052.74	-3 090 912.92
Excédent de produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		11 107 817.22	-3 381 633.97
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-11 107 817.22	3 381 633.97
Excédent des produits / Excédent des charges		0.00	0.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

1	BASES ET ORGANISATION	7
1.1	FORME JURIDIQUE ET BUT	7
1.2	ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE	7
1.3	INDICATION DES ACTES ET DES RÉGLEMENTS	7
1.4	ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE	7
1.5	EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	8
1.6	EMPLOYEURS AFFILIÉS	8
2	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	9
3	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT	10
3.1	EXPLICATION DU PLAN DE PRÉVOYANCE	10
3.2	FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT	10
4	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE	10
4.1	CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES	10
4.2	PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION	10
4.3	MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	11
5	COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE	11
5.1	NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCES	11
5.2	EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE	11
5.3	DÉVELOPPEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AVOIRS-ÉPARGNE EN PRIMAUTÉ DES COTISATIONS	11
5.3.1	CAPITAL DE PRÉVOYANCE ASSURÉS ACTIFS	11
5.3.2	CAPITAL DE PRÉVOYANCE ASSURÉS INVALIDES	12
5.4	AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP	12
5.5	DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS	12
5.6	RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	12
5.7	RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE	13
5.8	BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL	13
5.9	DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2	14
6	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	14
6.1	ORGANISATION DES PLACEMENTS, RÉGLEMENT DE PLACEMENT	14
6.2	UTILISATION DES EXTENSIONS AVEC RÉSULTAT (ART. 50AL.4 OPP2)	14
6.3	OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	15

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

6.4	PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	15
6.5	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	16
6.6	ENGAGEMENTS DE CAPITAL OUVERTS	17
6.7	VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING	17
6.8	EXPLICATION DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	18
6.8.1	LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS MONÉTAIRES	18
6.8.2	TITRES	18
6.8.3	IMMEUBLES	19
6.9	PERFORMANCE DES PLACEMENTS	19
6.10	EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	19
6.11	RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR SANS RENONCIATION À L'UTILISATION	20
6.12	EXPLICATION DES CRÉANCES AUPRÈS DES EMPLOYEURS	20
7	DÉTAIL DES AUTRES POSTES DU BILAN	21
7.1	COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	21
7.2	AUTRES DETTES ET COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	21
7.3	IMMEUBLES	21
7.4	FRAIS D'ADMINISTRATION	21
8	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	22
9	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE	22
9.1	RETROCESSIONS	22
9.2	LIQUIDATION PARTIELLE	22
10	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	22

1 BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts est une fondation de droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Les écoles de la CEGM (Confédération des écoles genevoise de musique) ayant signé la convention collective, peuvent adhérer à la Fondation. Elle doit prémunir les membres du personnel, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions de son règlement.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève. Elle s'acquitte des contributions au Fonds de garantie LPP.

N d'enregistrement LPP Canton de Genève GE-1570

N d'enregistrement fonds de garantie, Berne GE 355

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES REGLEMENTS

Statuts	17.01.2013
Règlement de prévoyance	01.01.2021
Règlement d'organisation	aucun
Règlement de liquidation partielle	01.01.2013
• Approuvé par ASFIP le 27.02.2014	
Règlement de placement	01.01.2019
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2020

1.4 ORGANE SUPREME, GESTION ET DROIT A LA SIGNATURE

Le Conseil de Fondation est composé paritairement de 8 membres, répartis comme suit :

Représentants employeurs

Monsieur Eric Jaques-Dalcroze	Membre	signature collective à 2
Madame Patricia Villars	Vice-présidente et Trésorière	signature collective à 2
Madame Aude Joly	Membre	signature collective à 2
Monsieur Raffaello Diambri-Palazzi	Membre	signature collective à 2

Représentants employés

Monsieur Cyril Ledermann	Président	signature collective à 2
Madame Claire Ispérian	Secrétaire	signature collective à 2
Monsieur Gérald Cerf	Membre	signature collective à 2
Madame Monique Zuberbühler-Combey	Membre	signature collective à 2

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

Adresse	Fondation de prévoyance Musiques-Arts Rue François-d'Ivernois 7, 1206 Genève
Téléphone	022 809 62 47

1.5 EXPERTS, ORGANE DE REVISION, CONSEILLERS, AUTORITE DE SURVEILLANCE

Les mandats suivants ont été confiés à des tiers :

Administration	Kessler Prévoyance SA Lausanne Madame Joëlle Hadorn
Etablissement d'expertises actuarielles	Pittet Associés, Genève
Expert en prévoyance agréé	Monsieur Bernard Romanens Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
Organe de révision	Fidinter SA, Lausanne Monsieur Giovanni Chiusano Expert-réviseur agréé, réviseur responsable
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève

1.6 EMPLOYEURS AFFILIES

Au 31 décembre 2021 les entités affiliées sont les suivantes :

	31.12.2021	31.12.2020
Accademia d'Archi	18	18
Cadets de Genève	19	18
CEGM	1	1
Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), Genève	204	197
Conservatoire de Musique de Genève, Genève	156	150
Concours de Genève, Genève	4	4
Ecole de Danse de Genève	22	21
Espace Musical	29	29
ETM	30	32
Institut Jaques-Dalcroze, Genève	68	67
Ondine Genevoise	15	15
Studio Kodaly	16	16
Membre externe (Alvarado Victor Hugo)	1	1
Assurés actifs total	583	569
Augmentation / diminution	14	

2 MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

Assurés actifs	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	251	259
Femmes	332	310
Assurés actifs total	583	569
Augmentation / diminution	14	
Mutations assurés actifs		
Nouvelles entrées	50	41
Sorties	-20	-31
Retraités	-16	-18
Invalides	0	0
Décès	0	0
	14	-8
Bénéficiaires de rentes	31.12.2021	31.12.2020
Retraités **	287	282
Enfants de retraités	14	14
Invalides **	7	7
Rentes d'enfants d'invalides	3	3
Veuves et veufs **	40	40
Rentes d'orphelins	2	2
Total	353	348
Augmentation / diminution	5	
Mutations bénéficiaires de rentes		
Nouvelles rentes pensionnés	12	16
Fin rentes pensionnés	-7	-2
Nouvelles rentes de conjoints	2	0
Fin rentes de conjoints	-2	-1
Nouvelles rentes d'invalidité	0	0
Invalides en fin de droits	0	-1
Début rentes enfants d'invalides	0	0
Fin rentes enfants d'invalides	0	0
Nouvelles rentes enfants retraités	3	1
Fin rentes enfants retraités	-3	0
Nouvelles rentes d'orphelin	0	0
Fin rentes d'orphelin	0	0
	5	13

** A noter que 29 retraités et 9 conjoints survivants sont réassurés auprès de la Zurich Assurance qui verse directement les rentes.

3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATION DU PLAN DE PREVOYANCE

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts a élaboré un règlement en date du 1er janvier 2013 notamment pour être en adéquation avec l'entrée en vigueur de la 1ère révision LPP. Le salaire assuré correspond au salaire AVS sans déduction de coordination. Le cercle des assurés est tous les salariés après le 1er janvier suivant la 17ème année.

La rente de retraite est calculée en fonction de l'avoir disponible et du taux de conversion réglementaire, avec option capital. Les rentes de décès et d'invalidité sont calculées en fonction du salaire assuré.

3.2 FINANCEMENT, METHODES DE FINANCEMENT

La Fondation Musiques-Arts est organisée selon le principe de la primauté des cotisations. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés.

Ages Hommes / Femmes	Bonifications	Cotisations totales	Part employé		Part employeur	
			Epargne	Risque	Epargne	Risque
18 - 24	0.0%	4.0%	0.0%	1.0%	0.0%	3.0%
25 - 34	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
35 - 44	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
45 - 54	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
55 - AVS	16.0%	21.0%	7.0%	1.0%	9.0%	4.0%

4 PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRESENTATION DES COMPTES

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'EVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26.

Les valeurs effectives comptabilisées au jour de clôture sont les suivantes :

- Cours de change : cours du jour de clôture.
- Liquidités, créances : valeur nominale.
- Titres (inclus fonds de placement, fondation de placement, obligation : valeur du marché).
- Immobilier : valeur de rendement (5% rendement brut pour l'immeuble de St-Pierre de Clages et 4.8% pour l'immeuble de Dompierre). L'immeuble de Genève acquis en mai 2021 est évalué au coût d'acquisition au 31.12.2021.
- Capital de prévoyance et provision technique : valeur calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.
- Réserve de fluctuation de titres : évaluation selon marché économique et financier.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Dès le 31.12.2020, l'expert utilise les tabelles LPP 2020 à 2.0% (anciennement LPP 2015 à 3.00%) pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Dès l'exercice 2020, pour des raisons de transparence, les intérêts sur les prestations de libre passage de la date de sortie à la date de paiement sont indiqués séparément sous la rubrique résultat net des placements. Il est également à noter que le Fonds de garantie a été comptabilisé de manière brute afin de faire apparaître clairement la charge due et le subside.

5 COUVERTURE DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / DEGRE DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, REASSURANCES

Dès le 01.01.2019, les risques décès et invalidité sont assurés auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 3 ans avec un taux de prime forfaitaire de 1.102% (risque et coûts). La prime risque se monte à CHF 316'337.35 et la part de la prime utilisée pour les frais de gestion administratifs se monte à CHF 35'999.25 au 31.12.2021. Le risque de longévité demeure à la charge de la fondation.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

Les actifs et passifs des contrats d'assurance s'élèvent à CHF 5'979'715 (CHF 7'016'072 en 2020) pour la Zurich Assurances. Ils représentent les réserves mathématiques des rentes en cours.

5.3 DEVELOPPEMENT ET REMUNERATION DES AVOIRS-ÉPARGNE EN PRIMAUTE DES COTISATIONS

5.3.1 CAPITAL DE PRÉVOYANCE ASSURÉS ACTIFS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 1.1	63 871 341.95	64 073 191.50
Cotisations d'épargne des salariés	2 325 494.85	2 286 276.00
Cotisations d'épargne de l'employeur	2 774 499.95	2 730 150.85
Rachats employés	526 641.55	705 164.65
Apports de libre passage	1 536 382.75	956 854.90
Remboursement des versements pour l'EPL/divorce	292 989.95	0.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	-447 047.35	-1 604 474.05
Versement pour l'EPL/divorce	-287 982.20	-194 690.20
Article 17 LFLP	-173 177.75	-24 432.15
Prestations en capital retraite/décès	-731 906.40	-84 752.85
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-4 822 658.70	-5 403 047.75
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 182 580.35	431 100.80
Différence d'arrondi	0.35	0.25
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	66 047 159.30	63 871 341.95

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 2.00% pour toutes les écoles pour 2021. Pour l'année 2020, l'intérêt crédité était de 0.75% pour toutes les écoles.

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

5.3.2 CAPITAL DE PREVOYANCE ASSURES INVALIDES

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés invalides au 1.1	949 152.35	1 069 633.80
Corrections rétroactives 2016-2020	0.00	5 076.05
Apports de libre passage (nouveaux invalides)	20 614.50	0.00
Transfert capitaux invalides (retraite)	0.00	-186 185.45
Attribution des bonifications de vieillesse	52 053.00	53 213.15
Rémunération des capitaux de prévoyance	19 130.25	7 414.80
Capitaux de prévoyance des assurés invalides	1 040 950.10	949 152.35

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 2.00% pour toutes les écoles pour 2021.
Pour l'année 2020, l'intérêt crédité était de 0.75% pour toutes les écoles.

5.4 AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	26 961 085.90	26 700 010.70
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par la Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.5 DEVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	87 373 759.00	77 008 272.00
Attribution capitaux retraites	4 822 658.70	5 589 233.20
Changement des bases techniques	0.00	5 900 000.00
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-4 328 879.70	-1 123 746.20
Capitaux de couverture pour les rentiers	87 867 538.00	87 373 759.00

5.6 RECAPITULATION, DEVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Provision de longévité	435 419.00	0.00
Provision pour taux de conversion favorable	3 453 000.00	3 022 000.00
Total des provisions techniques	3 888 419.00	3 022 000.00

La provision de longévité

Cette provision est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle représente 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'édition des bases techniques utilisées (année 2020 pour les tables LPP 2020).

Provision pour taux de conversion favorable

Le coût des nouvelles retraites de l'année 2021 a été entièrement couvert par la marge sur cotisations, dégageant un solde positif de CHF 431'000.-.

5.7 RESULTAT DE LA DERNIERE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise technique a été effectuée au mois de décembre 2019 sur la base des comptes au 31.12.2018. Suite à l'analyse de l'expert en prévoyance professionnelle, celui-ci recommande les points suivants :

- Limiter l'intérêt crédité au profit de la résorption du découvert technique existant à la date de l'expertise actuarielle et du renforcement des provisions techniques et de la réserve de fluctuation de valeurs
- Appliquer un taux d'intérêt nul tant que la Fondation présente un découvert
- Limiter l'intérêt crédité au taux d'intérêt minimal LPP tant que les provisions techniques ne sont pas entièrement constituées.
- Poursuivre la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer l'impact des capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.0% à fin 2020.
- Modifier formellement les bases techniques appliquées à fin 2020, en adoptant les tables actuarielles LPP 2020 à 2.0%.
- Affecter annuellement le résultat sur cotisation à la constitution de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites.
- Une adaptation du taux de conversion est recommandée afin de réduire le coût futur des retraites.
- Adapter le règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'inclure les modifications précitées.
- Etablir une étude de congruence actifs-passifs, afin notamment de confirmer que l'allocation stratégique appliquée par la Fondation est en lien avec sa capacité de risque, de valider l'attente de performance et l'objectif de réserve de fluctuation de valeurs (RFV). Une telle étude permet également de vérifier, de manière dynamique, que l'allocation stratégique est toujours efficiente compte tenu de la modification des paramètres techniques et de l'évolution des effectifs assurés et que les besoins de trésorerie futurs sont satisfaits.

La prochaine expertise actuarielle est prévue en 2022 sur la base des comptes au 31.12.2021.

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHESES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

	31.12.2021	31.12.2020
Table de mortalité	LPP 2020	LPP 2020
	(Périodique 2020)	(Périodique 2020)
Taux technique	2.00%	2.00%

5.9 DEGRE DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Total du bilan	171 855 767.80	157 015 147.98
./. Dettes	-428 253.10	-430 479.85
./. Compte de régularisation passif	-497 280.85	-390 064.60
Fortune net de prévoyance	170 930 233.85	156 194 603.53
Engagements de prévoyance	158 844 066.40	155 216 253.30
Degré de couverture	107.61%	100.63%

6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 ORGANISATION DES PLACEMENTS, REGLEMENT DE PLACEMENT

Commission de placement interne :

Le Conseil de fondation est responsable de définir l'allocation stratégique des placements. Il constitue les éventuelles commissions, désigne leurs membres et définit leur cahier des charges.

Le Conseil de fondation gère de manière diligente la fortune de la Fondation de prévoyance selon le principe de sécurité. La sécurité est appréciée en fonction de la situation financière globale de la fondation et de sa capacité à prendre des risques.

Banque dépositaire	UBS SA, Genève (global custody) - FINMA
Gestion des titres	UBS SA, Genève - FINMA Banque Pictet & Cie, Genève - FINMA Rothschild & Co AG - FINMA
Mandat de conseil	Keenest Sàrl (anciennement Jacques Raemy)

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS AVEC RESULTAT (ART. 50AL.4 OPP2)

Toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.

6.3 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	978 350.23	4 359 984.20
Attribution / Dissolution au compte d'exploitation	11 107 817.22	-3 381 633.97
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	12 086 167.45	978 350.23
Objectif de réserve de fluctuation de valeurs	31 473 565.30	28 610 659.29
Insuffisance de réserve de fluctuation de valeurs	-19 387 397.85	-27 632 309.06

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs représente 19% de la valeur totale du portefeuille titres (y compris immeuble en direct). Les obligations sont évaluées à la valeur du marché conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Le règlement de placement a été adapté suite à l'intégration des immeubles en direct au calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs.

6.4 PRESENTATION DES PLACEMENTS PAR CATEGORIE

Catégories de placements	31.12.2021 CHF	En % de la fortune %	Allocation stratégique %	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2 %
				Min. %	Max. %	
Liquidités en CHF	3 179 692.95	1.85				
Liquidités en devise	2 215 643.86	1.29				
Obligations suisses en CHF	32 210 054.64	18.74				
Obligations suisses en devises	0.00	0.00				
Obligations étrangères en CHF	11 596 489.13	6.75	40	20	70	
Obligations étrangères en devises	5 112 688.50	2.97				
Actions CH	25 807 123.29	15.02				
Actions étrangères en CHF	28 790 779.22	16.75	35	20	50	50
Actions étrangères en devises	10 695 934.81	6.22				
Immeubles	9 153 355.20	5.33				
Fonds immobiliers suisses en CHF	14 845 386.14	8.64				
Fonds immobiliers étrangers en CHF	5 108 817.41	2.97	12	5	25	30
Fonds immobiliers étrangers en devises	2 040 385.15	1.19				
Produits alternatifs	20 289 330.20	11.81	13	0	25	15
	171 045 680.50	99.53				
Créances et comptes de régularisation	810 087.30	0.47				
Somme du bilan / placements	171 855 767.80	100.00				
Total en monnaies étrangères	26 324 846.25	15.32	35			30
Total en actions	65 293 837.32	37.99	35	20	50	50

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

Catégories de placements	31.12.2020 CHF	En % de la	Allocation	Limite selon règlement		Limitation
		fortune	stratégique	placement		selon OPP2
		%	%	Min. %	Max. %	%
Liquidités en CHF	5 255 922.85	3.35				
Liquidités en devise	259 155.56	0.17				
Obligations suisses en CHF	30 751 490.54	19.59				
Obligations suisses en devises	0.00	0.00	40	20	70	
Obligations étrangères en CHF	10 511 259.29	6.69				
Obligations étrangères en devises	8 052 196.06	5.13				
Actions CH	24 642 365.71	15.69				
Actions étrangères en CHF	23 895 331.08	15.22	35	20	50	50
Actions étrangères en devises	11 473 525.77	7.31				
Immeubles	4 674 747.00	2.98				
Fonds immobiliers suisses en CHF	14 303 184.92	9.11	12	5	25	
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4 601 100.53	2.93				
Fonds immobiliers étrangers en devises	2 934 156.15	1.87				
Produits alternatifs	14 743 060.10	9.39	13	0	25	15
	156 097 495.56	99.42				
Créances et comptes de régularisation	917 652.42	0.58				
Somme du bilan / placements	157 015 147.98	100.00				
Total en monnaies étrangères	22 719 033.54	14.47	35			30
Total en actions	60 011 222.56	38.22	35	20	50	50

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

<u>31.12.2021</u>		M.E.	CHF	Cours	CHF
Comptes à terme					
08.12.2021/04.03.2022	USD	1 350 000	1 244 302	0.91115	16 414.49
					16 414.49
Futures actions étrangères M.E					
FUT INDEX MORGAN STANLEY 18.03.2022					-
FUT MSCI WORLD INDEX 21.03.2022					-
					-
Produits structurés					
TC OPEND BANQ PICTE					1 014 869.68
TC CALLB BANQ PICTE					783 570.33
TC CALLB BANQ PICTE					764 127.63
TC CALLB BANQ PICTE					514 566.50
					3 077 134.14
					3 093 548.63

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

31.12.2020		M.E.	CHF	Cours	CHF
Comptes à terme					
09.12.2020/12.03.2021	USD	3 820 000	3 383 481	0.88395	13 778.21
23.12.2020/12.03.2021	USD	282 405	250 000	1.131286	883.91
16.12.2020/15.01.2021	USD	226 260	200 000	1.131286	84.27
					14 746.39

Futures actions étrangères M.E

FUT MSCI WORLD INDEX 22.03.2021					-
---------------------------------	--	--	--	--	---

Produits structurés

TC CALLB BANQ PICTE					866 266.20
TC OPEND BANQ PICTE					778 352.04
TC CALLB BANQ PICTE					734 050.67
TC OPEND BANQ PICTE					656 756.51
TC OPEND BANQ PICTE					642 607.16
TC CALLB BANQ PICTE					234 727.18
					3 912 759.76

3 927 506.15

6.6 ENGAGEMENTS DE CAPITAL OUVERTS

Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC) :

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Engagement total	4 000 000.00	4 000 000.00
Montant libéré	3 948 000.00	3 948 000.00
Engagement ouvert	52 000.00	52 000.00

Renaissance Evergreen. No de valeur : 36895052. ISIN CH0368950520 :

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Montant de souscription	2 000 000.00	2 000 000.00
Montant de souscription complémentaire	2 000 000.00	-
Montant libéré	1 647 500.00	575 700.00
Engagement ouvert	2 352 500.00	1 424 300.00

6.7 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Le dépôt Pictet AM est nanti pour un montant total de CHF 50'457'519.00 (CHF 47'581'466.00 en 2020) dans le cadre de la marge exigée sur opérations sur devises.

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

6.8 EXPLICATION DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS

6.8.1 LIQUIDITES ET PLACEMENTS MONETAIRES

	<u>2021</u>			
	Revenus	Réalisé	+/-values	Net
<u>Liquidités et placements monétaires</u>				
Liquidités	-15 231	-154 725	-71 553	-241 509
	-15 231	-154 725	-71 553	-241 509

	<u>2020</u>			
	Revenus	Réalisé	+/-values	Net
<u>Liquidités et placements monétaires</u>				
Liquidités	-124 721	137 077	-29 757	-17 401
	-124 721	137 077	-29 757	-17 401

6.8.2 TITRES

	Revenus	Réalisé	+/-values	Net
<u>Titres</u>				
Obligations suisses	231 271	-5 708	-784 592	-559 029
Obligations étrangères en CHF	131 286	-30 038	-360 834	-259 585
Obligations étrangères en devises	82 196	69 374	-275 592	-124 021
Actions suisses	323 375	107 861	4 338 619	4 769 855
Actions étrangères	284 534	493 877	6 076 773	6 855 185
Fds placements Immobiliers suisses	133 204	-8 092	716 265	841 377
Fds placements Immobiliers étrangers	95 381	625 657	482 336	1 203 373
Placements alternatifs	135 536	424 995	2 323 492	2 884 024
	1 416 784	1 677 927	12 516 466	15 611 177

	<u>2020</u>			
	Revenus	Réalisé	+/-values	Net
<u>Titres</u>				
Obligations suisses	250 266	-367 608	187 385	70 043
Obligations étrangères en CHF	83 952	-341 207	115 401	-141 854
Obligations étrangères en devises	143 692	-186 825	-157 794	-200 926
Actions suisses	468 516	-2 242 572	4 127 127	2 353 072
Actions étrangères	81 053	-4 274 746	660 654	-3 533 039
Fds placements Immobiliers suisses	216 625	-182 571	932 342	966 397
Fds placements Immobiliers étrangers	-	-	443 989	443 989
Placements alternatifs	99 860	1 126	1 321 877	1 422 863
	1 343 965	-7 594 404	7 630 982	1 380 543

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

6.8.3 IMMEUBLES

	<u>2021</u>				
	Produits	Charges	Plus value	Moins value	Net
<u>Immeubles</u>					
Immeuble Dompierre	133 325	-40 107	395 258	-	488 477
Immeuble St-Pierre de Clage	135 477	-54 101	-	-16 650	64 726
Immeuble Genève	93 877	-173 057	-	-	-79 180
	362 679	-267 265	395 258	-16 650	474 023
	<u>2020</u>				
	Produits	Charges	Plus value	Moins value	Net
<u>Immeubles</u>					
Immeuble Dompierre	115'044	-103'899	-	-203'279	-192'134
Immeuble St-Cergue de Clage	147'453	-72'875	125'000	-	199'578
	262'496	-176'773	125'000	-203'279	7'444

6.9 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	157 015 147.98	157 585 813.99
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	<u>171 855 767.80</u>	<u>157 015 147.98</u>
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	164 435 457.89	157 300 480.99
Performance des placements	14 266 184.68	-78 484.23
Performance de la fortune totale	8.68%	0.00%

6.10 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

Frais de gestion de la fortune	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune facturés	660 341.55	748 936.96
Frais TER des placements collectifs transparents	914 615.46	693 720.39
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	1 574 957.01	1 442 657.35
Placements transparents	171 855 767.80	142 989 121.67
Placements non transparents	-	14 026 026.31
Total des placements	171 855 767.80	157 015 147.98
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents	0.92%	1.01%
Taux de transparence en matière de frais	100.0%	91.1%

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS

6.11 RESERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR SANS RENONCIATION A L'UTILISATION

Néant.

6.12 EXPLICATION DES CREANCES AUPRES DES EMPLOYEURS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
CPMDT	1 510.80	308 922.05
CMG	78 496.80	-105 730.30
CEGM	-136.20	1 909.65
IJD	-42 655.45	-26 841.20
Ondine Genevoise	2 746.40	2 392.40
EDG	4 951.80	43 899.90
Espace Musical	32 556.50	13 682.80
Cadets de Genève	4 831.60	734.00
ETM	9 486.76	33 889.64
Accademia d'Archi	-518.25	-1.95
Studio Kodaly	5 317.40	14 767.60
CC ILG Serge	901.20	44.40
CC ALVARADO Victor	0.00	335.40
Concours de Genève	-2.35	-6 095.35
	97 487.01	281 909.04

Au 31 mars 2022, le CPDMT doit encore s'acquitter du solde des cotisations 2021.

7 DETAIL DES AUTRES POSTES DU BILAN

7.1 COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Acompte réassurance	325 864.00	362 000.00
Actifs transitoires	18 447.60	1 650.30
Total comptes de régularisation actifs	344 311.60	363 650.30

7.2 AUTRES DETTES ET COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Libération épargne et rentes invalides	226 632.00	246 158.80
Provision révision	8 500.00	8 500.00
Provision expert	10 000.00	10 000.00
Passifs transitoires	207 131.65	86 116.70
PT Global Custodian	36 036.90	31 000.00
Loyers encaissés d'avance	8 980.30	8 289.10
Total comptes de régularisation passifs	497 280.85	390 064.60

7.3 IMMEUBLES

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Immeuble Dompierre	2 792 005.20	2 396 747.00
Immeuble St-Pierre de Clages	2 261 350.00	2 278 000.00
Immeuble Genève	4 100 000.00	0.00
Total des Immeubles	9 153 355.20	4 674 747.00

L'immeuble de Genève a été acquis le 12 mai 2021 avec entrée en jouissance le jour du transfert de propriété au Registre Foncier.

7.4 FRAIS D'ADMINISTRATION

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Honoraires de gestion	123 639.60	123 208.80
Frais divers (secrétariat, conseil de fondation)	104 097.12	62 505.37
Charges diverses	5 340.20	9 444.80
	233 076.92	195 158.97
Honoraire de l'organe de révision	9 154.50	9 154.50
Honoraire de l'expert	21 001.50	11 954.70
	30 156.00	21 109.20
Frais Autorité de surveillance	10 613.10	9 300.00
Total des Frais d'administration	273 846.02	225 568.17

8 DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

- Courrier du 28 octobre 2021
L'annexe a été modifiée conformément aux demandes du courrier du 28 octobre 2021.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1 RETROCESSIONS

Néant

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Néant

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Néant